

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 71-198/SG/CD la Commission permanente de la Chambre des Députés accordant à M. Mohamed Djama Elabe la concession provisoire d'une parcelle de terrain, sise à Djibouti, lot n° 590, du Htissement du Marabout rendue exécutoire par arrêté'n° 71-198/SG/CD du 5 février 1971).

n° 71-198/SG/CD la

Ministère  
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication  
5 février 1971

Numéro JO  
n° 4 du 25/02/1971

Date du numéro  
25 février 1971

### TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 158/7° L du 26 janvier 1971 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas accordant à M. Mohamed Djama Elabe, la concession provisoire d'une parcelle de terrain, sise à Djibouti, lot n° 590, du lotissement fu marabout.